

Communiqué de presse

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site <http://www.standardandpoors.com> et est fournie à titre d'information uniquement.

S&P confirme la note 'AA-' de la Ville de Genève. La perspective reste stable.

PARIS, le 13 novembre 2015. Standard & Poor's confirme la note de référence à long terme 'AA-' de la Ville de Genève. La perspective reste stable.

La note reflète le cadre institutionnel « très prévisible et équilibré » des communes genevoises ainsi qu'une économie très forte dans un contexte international. La note tient en outre compte d'une gouvernance et une gestion financières fortes et d'engagements hors-bilan faibles.

La note intègre également notre estimation d'une flexibilité budgétaire moyenne, d'une situation de liquidité adéquate et de performances budgétaires moyennes.

Toutefois, la note reste contrainte par un endettement consolidé qui devrait rester « élevé ». La note à long terme de la Ville est équivalente à son profil individuel de crédit que nous évaluons à 'aa-'.

Avec plus de 197 000 habitants à fin 2014, la Ville de Genève est la deuxième ville de Suisse après Zurich. Elle bénéficie d'une économie très forte avec un produit intérieur brut par habitant (données cantonales), très élevé en comparaison internationale, s'établissant à près de 113 472 Francs suisses en 2014. Néanmoins, par rapport aux années précédentes, la croissance du PIB genevois a récemment ralenti et nous anticipons une poursuite de cette tendance jusqu'en 2016 comme au niveau national (voir : « Sovereign Risk Indicators » publié le 12 octobre 2015).

En 2014, conformément à notre précédent scénario central, une croissance du PIB plus faible que les années précédentes, combinée à des reversements au titre des années antérieures de la part communale aux impôts cantonaux moins élevés (contrairement à 2013), ont conduit à une légère baisse des recettes fiscales, notamment en ce qui concerne les personnes morales. En conséquence, en dépit d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement qui n'ont cru que de 1%, le taux d'épargne brute a diminué à 8,6% des recettes de fonctionnement en 2014 contre 13,4% en 2013. Dans notre scénario central, nous considérons que la Ville de Genève devrait présenter des performances budgétaires « moyennes » affichant une contraction de son taux d'épargne brute à 5% des recettes de fonctionnement en 2017 liée notamment de recettes fiscales qui n'augmenteraient que de 1% en moyenne en 2015-2017 en raison d'une croissance limitée du PIB genevois jusqu'en 2016. Cependant, nous continuons d'anticiper une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement qui devraient croître à un rythme de 2% par an en moyenne sur la même période grâce à un contrôle étroit des charges à caractère général ainsi qu'à une réduction des charges au titre de la péréquation intercommunale jusqu'en 2016.

Conformément à notre scénario central, nous anticipons un effort d'investissement quasi stable représentant en moyenne 140 millions de Francs suisses bruts entre 2015 et 2017 (contre 142 millions en 2014). Ceci, couplé à une

baisse du taux d'épargne brute, se traduirait par des besoins de financements après investissements représentant plus de 5% des recettes totales à partir de 2016 contre 3% en 2014.

Sous l'effet de ces besoins de financement après investissements, nous estimons que l'endettement consolidé de la Ville devrait rester élevé atteignant 153% des recettes de fonctionnement fin 2017 contre 139% en fin d'année 2014.

A ce stade, nous n'intégrons pas dans notre scénario central d'impact financier de la réforme de la répartition des tâches entre le Canton et les communes genevoises, dont la Ville de Genève. Nous reconnaissons que la loi-cadre adoptée par le Grand Conseil pose le principe d'une neutralité financière. Cependant, nous ne disposons pas d'éléments quant au calendrier de mise en œuvre de cette réforme et à son impact financier, notamment en ce qui concerne une réforme potentielle du système de péréquation intercommunale (dont la Ville de Genève est bénéficiaire net à hauteur de 24 millions de Francs suisses en 2014) et de redistribution des recettes fiscales entre communes genevoises. Nous comprenons que sa mise en œuvre se ferait de manière progressive et nous estimons qu'elle ne devrait pas entrer en vigueur avant 2017.

De même, nous n'intégrons pas à ce stade dans notre scénario central d'impact potentiel de la réforme décidée par la Confédération de l'imposition des entreprises en raison de la pression internationale visant à réduire les avantages fiscaux accordés aux sociétés holdings et auxiliaires en Suisse. Nous comprenons que cette réforme pourrait conduire à une réduction du taux d'imposition des entreprises au niveau cantonal, ce qui affecterait en retour les finances de la Ville de Genève. Nous comprenons également que cette réforme serait mise en place progressivement à partir de 2019, néanmoins nous ne l'incluons pas dans nos scénarios à l'heure actuelle car nous ne disposons pas d'éléments quant à son impact financier – incluant d'éventuelles compensations, notamment de la part du Canton de Genève – pour la Ville de Genève et à son calendrier exact de mise en place.

A la lumière de ce contexte institutionnel que nous continuons de juger « très prévisible et équilibré », nous considérons la gouvernance et la gestion financières de la Ville comme fortes. En effet, si nous reconnaissons que des majorités politiques opposées au sein de l'Exécutif municipal et au sein du Conseil municipal peuvent créer des tensions (comme l'illustre la décision du Conseil municipal de refuser d'entrer en matière sur le projet de budget 2016), nous valorisons toujours l'utilisation par la Ville d'outils de prospective financière développés, même si elle n'a pas défini publiquement de cibles financières, et sa gestion prudente de la dette et de la trésorerie. Par ailleurs, nous estimons que Genève fait preuve d'un contrôle étroit sur ses entités satellites.

Bien que les recettes fiscales constituent l'essentiel des recettes de fonctionnement (80% en 2014), en pratique, nous estimons que la Ville ne dispose que d'une faible capacité à accroître ses recettes fiscales en raison du lien direct existant entre les taux cantonaux et communaux. En outre, toute augmentation des taux est soumise à référendum. Ainsi, nous considérons que la flexibilité budgétaire de Genève est « moyenne » et dépend de sa capacité à contrôler ses dépenses de fonctionnement – qui offrent cependant des marges de manœuvre à la baisse limitées. Par ailleurs, les dépenses d'investissement devraient représenter 11% des dépenses totales entre 2015 et 2017.

Nous considérons les risques hors-bilan de la Ville de Genève comme « faibles ». Ils sont principalement constitués des participations minoritaires dans les Services Industriels de Genève (SIG) et la Banque Cantonale de Genève (BCGe ; A+/Stable/A-1).

Liquidité

Standard & Poor's juge que la situation de liquidité de la Ville de Genève est adéquate. Nous estimons que le ratio de couverture du service de la dette sera compris au cours des 12 prochains mois entre 40% et 80% grâce au solde disponible sur la ligne de trésorerie de 100 millions de Francs suisses auprès de la BCGe et à ses réserves de trésorerie. La Ville a effectué en mai 2014 un remboursement obligataire de 200 millions de Francs suisses ; les prochaines échéances de remboursement obligataire ne sont pas avant 2023. En conséquence, le service de la dette intègre uniquement à l'heure actuelle les charges financières et la dette à court terme de la Ville.

Nous estimons par ailleurs que la Ville de Genève dispose toujours d'un accès important à la liquidité externe, notamment auprès d'institutions financières suisses et internationales, et d'institutions publiques suisses. La Ville de Genève a fait preuve de son accès aux marchés financiers par ses émissions obligataires régulières (la dernière étant une émission de 100 millions de Francs suisses en février 2015).

Perspective : Stable

La perspective stable reflète notre scénario central selon lequel Genève affichera des performances budgétaires moyennes entre 2015 et 2017 et limitera son recours à l'emprunt.

Dans notre scénario optimiste, une action positive sur la note pourrait être envisagée si la Ville parvient, de manière structurelle, à améliorer sa situation de liquidité et à afficher une performance budgétaire forte avec des besoins de financement modérés.

A l'inverse, nous pourrions abaisser la note dans notre scénario pessimiste, si la Ville présentait une épargne brute négative et un accroissement structurel des déficits de financement après investissement, conduisant à une augmentation forte de l'encours de dette de la Ville. Dans ce scénario, nous pourrions également revoir à la baisse notre appréciation de la gouvernance et de la gestion financières de la Ville.

Ces deux derniers scénarios ne sont toutefois pas privilégiés à ce stade.

Contact presse

- Josy Soussan, Paris +33 (0)1 44 20 67 08
- josy.soussan@standardandpoors.com

Contacts analytiques

- Laurent Niederberger, Paris
- Christophe Doré, Paris

Statistiques financières

Tableau 1

Statistiques financières de la Ville de Genève (scénario central)					
(En millions de Francs suisses)	2013	2014	2015 (SC)	2016 (SC)	2017 (SC)
Recettes de fonctionnement	1 138	1 085	1 114	1 088	1 098
Dépenses de fonctionnement	985	992	1 016	1 028	1 047
Épargne brute	152	93	98	60	51
Épargne brute (% recettes de fonctionnement)	13,4%	8,6%	8,8%	5,5%	4,6%
Recettes d'investissement	23	19	10	10	10
Dépenses d'investissement	243	142	140	140	140
Solde de financement après investissements	-68	-30	-32	-70	-79
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	-5,8	-2,7	-2,8	-6,4	-7,1
Remboursement du capital de la dette	220	200	80	0	0
Emprunts nouveaux	300	220	100	70	79
Solde final	12	-10	-12	0	0
Recettes modifiables (en % des recettes de fonctionnement)	79,3%	78,1%	78,5%	77,9%	78,0%
Dépenses d'investissements (en % des dépenses totales)	19,8%	12,5%	12,1%	12,0%	11,8%
Dette directe en fin d'année	1 490	1 510	1 530	1 600	1 679
Dette directe (% recettes de fonctionnement)	131,0%	139,2%	137,3%	147,1%	152,9%
Dette consolidée (% des recettes de fonctionnement consolidées)	131,0%	139,2%	137,3%	147,1%	152,9%
Charges d'intérêt (% recettes de fonctionnement)	1,7%	1,9%	2,2%	2,4%	2,6%
Service de la dette (% recettes de fonctionnement)	21,0%	20,4%	9,4%	2,4%	2,6%

SC - projections du scénario central de Standard & Poor's

Source: Comptes 2013-2014 de la Ville retraités par Standard & Poor's; projections Standard & Poor's 2015-2017

Statistiques socio-économiques

Tableau 2

Statistiques économiques de la Ville de Genève					
	2010	2011	2012	2013	2014
Population	185 958	191 964	193 150	195 160	197 000
Taux de chômage au 31/12* (%)	6,5	5,4	5,3	5,6	5,5
PIB (nominal) par habitant (en Francs suisses)	104 166	103 495	110 548	111 978	113 472
Taux de croissance réel du PIB (%)	4,1	0,3	1,5	2,2	2,1

Source: OCSTAT, OSS.

* Données pour le Canton de Genève

Synthèse des Scores

Tableau 3

Synthèse des scores pour la Ville de Genève*	
Cadre institutionnel	Très Prévisible et équilibré
Economie	Très Forte
Gouvernance et gestion financières	Fortes

Tableau 3

Synthèse des scores pour la Ville de Genève* (cont.)	
Flexibilité Budgétaire	Moyenne
Performances Budgétaires	Moyennes
Liquidité	Adéquate
Dette	Elevée
Engagements Hors-Bilan	Faibles

*Les notes de Standard & Poor's sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de huit principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus, conformément à notre méthodologie. La partie A de notre méthodologie "Methodology For Rating Non-US Local And Regional Governments" publiée le 30 juin 2014 indique comment ces huit facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation.

Statistiques : Suisse

- Sovereign Risk Indicators, October 12, 2015.

Méthodologie et rapports associés

- Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments, Jun. 30, 2014
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, Oct. 15, 2009
- Institutional Framework Assessments For International Local And Regional Governments", February 5, 2015
- 2014 Annual International Public Finance Default Study And Rating Transitions, June 8, 2015.

Conformément à nos procédures et politiques en vigueur, le comité de notation était composé d'analystes habilités à voter dans le cadre de ce comité, suffisamment expérimentés pour posséder le niveau approprié de connaissance et de compréhension de la méthodologie applicable (voir rubrique « Méthodologies et rapports associés » ci-dessus). Au début du comité, le président a confirmé que les informations fournies au comité par l'analyste principal avaient été transmises dans les délais impartis et s'avéraient suffisantes pour que les membres du comité prennent une décision éclairée.

Après une introduction par l'analyste principal et la présentation de sa recommandation, le comité a débattu des facteurs clés de notation et des problématiques en jeu conformément aux critères applicables. Les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs ont été présentés et débattus à la lumière des résultats passés et des prévisions.

L'appréciation des facteurs clés de notation par le comité est reflétée dans le tableau 3 « Synthèse des scores » publié ci-dessus.

Le président s'est assuré que chaque membre du comité ait l'opportunité d'exprimer son opinion. Le président ou un analyste désigné par lui a revu le projet de communiqué de presse pour s'assurer de sa conformité avec les décisions prises par le comité. L'opinion et les décisions du comité de notation sont résumées dans les rubriques « Synthèse » et « Perspective » du présent communiqué de presse.

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages. Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre.

Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique.

S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web www.standardandpoors.com (gratuitement), ainsi que sur www.ratingsdirect.com et www.globalcreditportal.com (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur www.standardandpoors.com/usratingsfees.

Copyright © 2015 par Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.

STANDARD & POOR'S, S&P, GLOBAL CREDIT PORTAL et RATINGSDIRECT sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC.